



Berne, le 15 mai 2007

Destinataires:

Associations faîtières de l'économie
Autres milieux concernés

**Audition concernant la mise en œuvre de la loi sur la surveillance
de la révision (LSR)**

Mesdames, Messieurs,

1. Le 16 décembre 2005, les Chambres fédérales ont approuvé la loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs (LSR). Il incombe désormais au Conseil fédéral et à l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR) d'édicter les dispositions d'exécution nécessaires. L'entrée en vigueur du nouveau droit (loi et dispositions d'exécution) est prévue pour le 1^{er} septembre 2007. Les nouvelles normes du droit des sociétés anonymes relatives à la révision devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Pendant ces quatre mois d'intervalle, les réviseurs et entreprises de révision pourront déposer leur demande d'agrément auprès de l'ASR.
2. Nous vous soumettons pour avis un projet d'ordonnance sur l'agrément et la surveillance des réviseurs (OSRev) et son rapport explicatif. L'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR) conduit parallèlement une audition concernant son projet de circulaire 1/2007 relative aux données et pièces justificatives concernant la demande d'agrément. Veuillez noter que ces deux consultations sont liées sur le fond.

Vous pouvez télécharger des exemplaires supplémentaires du dossier à l'adresse <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html#DFJP>.
3. La consultation durera quatre semaines et se terminera le **12 juin 2007**. Vu le court délai entre cette date et l'entrée en vigueur de la LSR, nous ne pourrions malheureusement pas tenir compte des avis qui nous parviendraient en retard.

4. Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir votre avis à l'adresse suivante : Office fédéral du registre du commerce, Bundesrain 20, 3003 Berne. Notre travail sera grandement facilité si vous nous l'adressez également par la voie électronique aux adresses ehra@bj.admin.ch et info@rab-asr.ch (avec pour objet « Audition mise en œuvre LSR / OSRev »).

Avec tous nos remerciements anticipés, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

DEPARTEMENT FÉDÉRAL
DE JUSTICE ET POLICE

Christoph Blocher
Conseiller fédéral

Annexes :

- Liste des destinataires
- Projet d'ordonnance et rapport explicatif